Charte « LE COIN DES PHOTOGRAPHES 2018»

Le Coin de Photographe est une animation organisée au sein du SALON DE LA PHOTO du 8 au 12 novembre 2018, dont l'objectif et de proposer aux photographes amateurs et professionnels de promouvoir leur talent.
Soucieux de présenter des oeuvres originales et accessibles à tous, les photographes participant à l'animation « Le Coin des Photographes », s'engagent à respecter la présente charte dont le contenu est également repris dans les Conditions Générales de Location d'Espace d'Exposition au sein du « Coin des Photographes ».
En acceptant d'exposer ses photos au sein du « Coin des Photographes », l'exposant photographe prend donc les engagements suivants :
- exposer des photos accessibles à tout public et dépourvues de messages politique et religieux.
- être présent durant les 5 jours d'exposition du 8 au 12 novembre 2017
- garantir un accrochage de qualité des photos exposées
- respecter les limites de l'espace réservé

Par ailleurs, l'exposant photographe déclare :
- être l'auteur des photos exposées ou avoir été autorisé à les exposer par le titulaire des droits des photos
- avoir respecté la réglementation relative au droit à l'image (notamment avoir l'accord des personnes visibles sur les photos)

En cas de non-respect de cette charte, l'organisateur se réserve le droit de retirer les photos exposées